

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 050-200067205-20231220-A074\_2023-AR

Publié le 21/12/2023

Arrêté n°A074\_2023

# ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-René LECHATREUX, 10<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'énergie, du Climat et de la prévention des risques majeurs

Le président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-9 qui confère au Président le pouvoir de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents,

**Vu** la délibération n° DEL2020\_053 du 13 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° DEL2020\_054 du 13 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-présidents au Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° DEL2020\_055 du 13 juillet 2020 déterminant la composition du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° DEL2020\_056 du 13 juillet 2020 portant élection des Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la délibération n° DEL2023\_135 du 07 décembre 2023 portant élection d'un Viceprésident de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** l'arrêté n° A29\_2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Philippe LAMORT, 11<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'énergie, du Climat et de la prévention des risques majeurs,

Considérant les délégations de pouvoirs du Conseil au Président,

# ARRÊTE

### Article 1

Il est donné délégation permanente de fonctions et de signature à Monsieur Jean-René LECHATREUX,  $10^{\rm ème}$  Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en charge de l'énergie, du Climat, et de la prévention des risques majeurs, pour exercer les attributions suivantes :

- Mise en œuvre de la politique de l'agglomération en matière d'aménagement du littoral, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,
- Pilotage du contrat « eau climat » agence de l'eau
- Suivi des travaux de restauration de cours d'eau et de protection contre les inondations par débordement de cours d'eau et submersions marines.
- Animation des politiques de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- Conduite du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) et de l'agenda 21,

Publié le

ID: 050-200067205-20231220-A074\_2023-AR

- Suivi des contractualisations dans le domaine de l'environnement, du développement durable et de la transition énergétique notamment contrat de transition écologique.

- Mise en valeur de la biodiversité.

## Article 2

Dans le domaine général, délégation est donnée à titre permanent à Monsieur Jean-René LECHATREUX à l'effet de signer au nom du Président tous les actes, conventions, contrats, arrêtés, bons de commande, accord-cadre, marchés publics, les certifications nécessaires et tous documents nécessaires à l'exécution des actes exécutoires, dans le champ des matières déléguées à l'article 1.

Dans le domaine des achats publics, délégation est donnée à titre permanent, dans le périmètre de ses attributions, pour :

- Signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des bons de commande, accord-cadre et marchés (dont subséquents) y compris la notification, les avenants et reconduction sans limite de montants dans la limite des crédits inscris au budget ainsi que les mises en demeure et résiliation
- Signer tout document dans le cadre d'une procédure formalisée

## Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature est exercée dans l'ordre de priorité suivant pour les domaines précédents :

- Monsieur Philippe LAMORT

Ces délégations ne font pas obstacle au pouvoir du Président de la Communauté d'Agglomération d'accomplir personnellement tout acte ou décision se rapportant aux attributions déléguées.

### Article 4

Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès qu'il aura été procédé aux formalités de publicité ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat

## Article 5

Le Président et le directeur général des services seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- Au Préfet (ou sous-Préfet)
- Au Comptable public
- A l'intéressé à la notification

## **Article 6**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 050-200067205-20231220-A074\_2023-AR

#### Article 7

Le Président informe qu'en vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

## **Article 8**

En application de l'article 7 du décret n°2014-090 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'une personne titulaire de fonction élective estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, elle en informe le délégant par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles elles estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du délégant détermine en conséquence les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

## Article 9

L'arrêté n°A29\_2022 sera abrogé dès que le présent arrêté aura acquis son caractère exécutoire.

COTENT

CLOMER

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, en un exemplaire original, le 20 DEC. 2023

Le Président de la Communauté , d'Agglomération du Cotentin

David MARGINERITTI